

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR:MP41.....

ADRESSE DU CLUB: ...Rue de Moircy 40, 6870 Saint-Hubert.....

GSM 1: 0487/93.51.09 GSM 2: 0498/36.02.71 E-Mail info@mp41.be

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:

.....ENDURO de Saint-Hubert 2024, 21 Avril 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le ...21 avril..... 2024..... un

~~ENDURO NATIONAL - EUROPEEN - INTERNATIONAL~~ (*)

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : FMB.....

ADJOINTS : FMB

COMMISSAIRE D'ORGANISATION : LIGOT Philippe..... TEL : Voir ci-après

COLLEGE TECHNIQUE : FMB.....

CHRONOMETRAGE : RIS.....

RESPONSABLE MEDICAL : Docteur MARTIN JAUMOTTE.....

:

SERVICE MEDICAL : DAM AMBULANCES

Communications urgentes le jour de l'épreuve

:

Nom: LIGOT Philippe GSM.: 0487/93.51.09 E-mail: phil.ligot@gmail.com

Nom: THUMILAIRE Gilles GSM.: 0498/36.02.71 E-mail: gillesthumilaire@gmail.com

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse : **Aérodrome de Saint-Hubert** à partir de : **7h30**.

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à **09 :00** heures à : **Aérodrome de Saint-Hubert**

Art. 6 **Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier.**
La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	Longueur Circuit	Tours	Temps	Etapes spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	60km	4	+/- 2h	2	7h30	09 :00
ESPOIRS	60 km	3	+/- 2h	2	7h30	
NATION.	60 km	3	+/- 2h	2	7h30	
JUNIORS	60 km	3	+/- 2h	2	7h45	
GENTLEMEN	60 km	3	+/- 2h	2	7h45	
EXPERTS	60 km	3	+/- 2h	2	7h45	
RANDONNEURS - GIRLS - 50 cc - ANCÊTRES	60 km	2	+/- 2h	2	8h00	
YOUTH 85cc - 125cc	-	A confirmer le samedi avec le DC		2	7h45	
LOISIRS	55 km				8h00	

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place.
Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à **90 €** pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, à **100 €** pour 2 spéciales, y compris la location du transpondeur. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 100...EUR. Date limite d'inscription : 17/04/24

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (Voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le **07 Mars 2024**

Le secrétaire de Course

THUMILAIRE Gilles

Le Commissaire d'organisation

LIGOT Philippe

Approuvé le

10/3/2024

Le Directeur de course